



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

MARCHES PUBLICS

FORMULAIRE DE PUBLICITÉ – MAPA

(articles R.2123-1 à 8 du code de la commande publique)

Nota : les éléments surlignés en jaune sont à compléter par le service producteur du marché

A – Intitulé du projet de marché

Travaux de démolition de jardins ouvriers et de remise en état de la parcelle B1209 et des terrains adjacents à la RN 569 sur la commune d'Istres dans le cadre de l'opération routière de la Liaison Fos - Salon dans le département des Bouches-du-Rhône (13).

B - Objet de la consultation et lieu d'exécution des prestations

■ **Objet :** Démolition de jardins ouvriers et remise en état de terrains appartenant à l'Etat situées :

- parcelle B1209 et terrains adjacent à la RN 569 Chemin de l'Autodrome 13118 Istres ;

■ **Lieux d'exécution :** 13118 Istres

■ **Code CPV :** 45110000-1

C – Délai de remise des candidatures et/ou des offres

La 27/11/2023 à 12 h 00

D – Pièces à remettre à l'appui de la candidature

1 - DSCE complété

2 - Les documents et renseignements mentionnés aux articles R.2143-3 et R.2142-3 et 4 du code de la commande publique, à cet effet le candidat pourra utiliser les formulaires DC1 et DC2 téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr> (DAJ / Formulaire - Marchés publics) ;

3 - La forme juridique du candidat ;

4 - En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire ;

5 - Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché ;

6 - Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles ;

7 - La présentation d'une liste des principales prestations de même nature réalisées au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Cette présentation pourra être accompagnée d'attestations de l'acheteur ;

8 - Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché public ;

9- Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels par attestation conforme à l'arrêté du 5 janvier 2016 ;

10 – L'attestation de visite obligatoire comme décrit au paragraphe F ;

11 – Un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait Kbis, un extrait D1 ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat, attestant de l'absence de cas d'exclusion ; lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés ou les documents équivalents ou déclaration en cas de candidats étrangers, traduit en français.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités des opérateurs économiques pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de ceux-ci.

E - Contenu de l'offre à remettre par le candidat

Le candidat remettra :

1. - Le DCE simplifié dûment complété ;
2. - Une décomposition du Prix Global et forfaitaire (DPGF)
3. - Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire ;
4. - Le mémoire technique explicatif et justificatif présentant les éléments ci-après :
 - a) le nombre de personnes mobilisées pour la prestation et qualification technique de l'équipe dédiée ;
 - b) l'organisation de l'équipe dédiée à la prestation ;
 - c) le calendrier prévisionnel de l'opération, délai d'intervention ;
 - d) la présentation de la méthodologie retenue et des mesures d'organisation ;
 - e) les moyens techniques mis en œuvre.
5. - Le SOPAQ dûment complété ;
6. - Le SOPRE dûment complété ;
7. - Le SOSED ,
8. - L'annexe 2 clauses sociales d'insertion du DSCE signée ;
9. - Le DC4 fourni en annexe, complétée le cas échéant ;
10. - L'attestation de visite.

F – Visite obligatoire sur site

Cette consultation est soumise à une visite obligatoire permettant aux candidats de prendre connaissance des contraintes spécifiques en question et d'être informé des exigences du marché.

Cette reconnaissance portera notamment sur les points suivants (sans que cette énumération soit limitative) :

- l'état des bâtiments existants, leurs principes constructifs, les accès ;
- la nature des matériaux constitutifs des bâtiments existants ;
- la présence de puits, de cuves à fioul ou gaz et de fosses septiques ;
- la présence d'hydrocarbures ou produits polluants dans les sols ;

- la présence de réseaux existants à conserver ou à supprimer ;
- les possibilités de démolition en fonction du site ;
- la prise en compte des existants mitoyens ou de proximités ;
- les difficultés particulières qui pourraient survenir lors des travaux ;
- d'une manière générale, tous les points pouvant avoir une influence sur l'exécution des travaux.

L'offre remise par le candidat sera donc contractuellement réputée tenir compte de toutes les constatations faites lors de la reconnaissance et comprendre explicitement ou implicitement tous les travaux accessoires et autres nécessaires.

Il est donc demandé à chaque candidat souhaitant remettre une offre de prendre contact par courriel auprès du MOA pour convenir d'un rendez-vous :

- philippe.piques@developpement-durable.gouv.fr

Les visites sont prévues aux dates suivantes : le 09/11/2023 de 10h00 à 12h00 et le 16/11/2023 de 10h00 à 12h00.

A l'issue, une attestation de visite sera remise par le MOA et devra être jointe à l'offre du candidat sous peine d'irrecevabilité de l'offre.

En effet, les offres ne peuvent être déposées qu'à la suite d'une connaissance approfondie des lieux d'exécution du marché ou après consultation sur place de documentations complémentaires ».

G – Critères de choix du prestataire

Notation du critère prix des prestations :

Prix (N_p): 50 %

La note de 100 avant pondération est attribuée au candidat faisant l'offre la plus basse. Les autres candidats se voient

attribuer la note répondant à la formule suivante :

$$\text{NOTE} = 100 \times \frac{\text{Montant de l'offre la plus basse}}{\text{Montant de l'offre analysée}}$$

Notation du critère valeur technique :

Valeur technique (N_t): 50 %

Chaque offre recevra une note sur 100 points avant pondération.

La valeur technique des offres reçues sera évaluée selon les sous-critères d'attributions annoncés ci-après :

Désignation du critère	Notation sur 100 points
Un mémoire technique : <ul style="list-style-type: none"> ➤ personnel dédié et qualification ; ➤ organisation de l'équipe ; ➤ calendrier prévisionnel ; ➤ méthodologie retenue ; ➤ moyens mis en œuvre. 	25 points
SOPAQ (moyens humains, matériels, organisation des contrôles, exécution, planning)	25 points

SOPRE (organisation environnementale, traitement des nuisances, organisation du suivi des dysfonctionnements)	25 points
SOSED (engagements pris quant à la gestion concrète des déchets du chantier).	25 points
La meilleure note intermédiaire obtenue Total	100 points

Application du principe de redressement des notes relatives à la valeur technique.

La meilleure note intermédiaire obtenue par addition des valeurs des sous-critères sera portée à la valeur définitive de 100 points.

La note définitive de chaque offre des autres candidats sera obtenue en multipliant la note intermédiaire par un coefficient R = (100/note provisoire de l'offre classée premières).

Ces éléments seront évalués selon le barème suivant :

Evaluation		Note sur 25
Très satisfaisant	Au-delà des propositions usuelles	25
satisfaisant	Aucune réserve émise quant à l'acceptabilité	18,75
Moyen	Acceptable malgré des imprécisions, des généralités ou moyennant la levée de certaines réserves mineures	12,5
Insatisfaisant	Nombreuses imprécisions ou présence de réserves significatives	6,25
Très insatisfaisant	Absence d'information ou information hors sujet	0

L'offre économiquement la plus avantageuse sera jugée au regard de la note globale (N_g) sur 100 établie de la manière suivante :

$$N_g = N_p \times 50 \% + N_t \times 50 \%$$

H – Autres informations

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français

Unité monétaire utilisée : euro

Délai de paiement : 30 jours

Origine du financement : Etat

La remise des plis par voie électronique est obligatoire.

Dans le cadre de sa politique d'achats responsables et de lutte contre les exclusions, le pouvoir adjudicateur a décidé de faire application des dispositions des articles L 2112-2 du Code de la Commande Publique en incluant dans le cahier des charges de ce marché des clauses d'insertions sociales, dans les conditions définies, à l'Article relatif à la clause sociale d'insertion dans le CCAG 2021 de référence.

I – Modalités de transmission des candidatures et/ou des offres

Les candidatures et les offres doivent être transmises sous forme dématérialisée sur le site « marches-publics.gouv.fr » sous la référence publique **DREALPACA-P2-23-002**

Lors de la première utilisation de la plateforme de dématérialisation (<http://www.marches-publics.gouv.fr>), le candidat installera les pré-requis techniques et prendra connaissance du manuel d'utilisation.

Cette transmission le sera selon les modalités suivantes :

- l'offre devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du règlement de consultation
 - la durée de la transmission de l'offre est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre, il est invité à s'assurer que tous les documents sont utiles à la compréhension de son offre
 - les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus, ils ne seront pas renvoyés à leurs auteurs
 - les documents à fournir, devront l'être sous forme de fichiers informatiques
 - seuls les formats de fichiers informatiques de types pdf, dxf, ppt, sxw, sxc, sxi, sxd, odt, ods, odp, odg seront acceptés, ils ne doivent pas comporter de macros et peuvent être compressés dans des fichiers d'archives au format Zip. Leurs noms devront être suffisamment explicites
 - le signataire identifié doit figurer au Kbis de la société ou à défaut disposer des pouvoirs nécessaires

I – Demande de renseignements complémentaires

Le cahier des charges techniques peut être obtenu sous forme dématérialisée sur le site « marchés-publics.gouv.fr » sous la référence publique **DREALPACA-P2-23-002**

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus de deux manières :

- soit par message directement depuis le profil acheteur de la DREAL PACA sur le site « marchespublics.gouv.fr » sous la référence publique citée plus haut
 - soit par courriel à l'adresse : marchespublics.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr

Ces demandes de renseignements complémentaires sont à adresser au maximum 10 jours avant la date limite de remise des offres (DLRO). Le pouvoir adjudicateur pourra y répondre jusqu'à 5 jours avant la DLRO.

PUBLICATION AU BOAMP

Département de publication : 13 Bouches-du-Rhône

Départements de rappel : 04 Alpes de Hautes Provence
26 Drôme
30 Gard

83 Var
84 Vaucluse

Mot descripteur : Démolition / Terrassement

Numéro d'EJ pour publication au BOAMP : 2201412457